

**DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 AVRIL 2018**

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 33
Pouvoirs : 2
Votants : 35

Date de convocation du Bureau Communautaire :
29/03/2018

Le 5 Avril 2018, le Bureau de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Marie-Christine THEVENET (remplaçante Raymond MOUSSY), Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Brigitte COULON, Dominique DESFORGES (Pouvoir Claude TRASSARD), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Marc PECHOUX), Raymond MOUSSY (remplacé par Marie-Christine THEVENET), Chantal NOEL.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Richard SIMMINI.

OBJET : CULTURE PATRIMOINE - Pays d'art et d'histoire - Création de tarifs pour l'accueil de scolaires hors territoire CCDSV

Tarif des visites scolaires du Pays d'art et d'histoire

Mme Marie Jeanne BÉGUET, Vice-Présidente en charge de la Culture et du Patrimoine, rappelle que la Communauté de communes Dombes Saône Vallée prend en charge l'accueil des scolaires pour les visites culturelles et patrimoniales du territoire dans le cadre du Pays d'art et d'histoire. Ces visites sont gratuites pour les établissements scolaires de la CCDSV.

En revanche, les scolaires hors CCDSV doivent s'acquitter d'un droit de visite.

Il est donc nécessaire de créer quatre tarifs de visites correspondant à l'offre du territoire pour ces publics.

Tarifs des visites et animations du Pays d'Art et d'Histoire pour les groupes scolaires : forfait par classe	
Visites et animations PAH pour des scolaires ccsv	gratuit
Visites et animations PAH (hors Musée « Trévoux et ses Trésors ») pour des scolaires hors ccsv	75 €

Visites et animations PAH « Express » pour des scolaires hors ccds (blasons, parcours pisé...)	50 €
Visites et animations PAH incluant l'ensemble des collections du Musée « Trévoux et ses trésors » pour des scolaires hors ccds	100 €
Visites partielles des collections du musée « Trévoux et ses trésors » pour les scolaires hors CCDSV	gratuit

Forfait pour les visites à l'Hôtel Pierre et Anne de Bourbon – « Musée Trévoux et ses trésors »

Selon la convention sur la valorisation du patrimoine entre la Ville de Trévoux et la Communauté de Communes, il est prévu que les visites des scolaires de l'Hôtel Pierre et Anne de Bourbon soient assurées par le Pays d'art et d'histoire.

D'autre part, la convention entre l'Office de Tourisme Ars Trévoux et la ville de Trévoux prévoit que l'Office perçoive les recettes des visites de l'Hôtel Pierre et Anne de Bourbon – Musée Trévoux et ses Trésors » pour les reverser à la commune.

Par conséquent, les visites des scolaires hors CCDSV à l'Hôtel Pierre et Anne de Bourbon « Musée Trévoux et ses trésors » facturées 100 € par la CCDSV à l'établissement scolaire hors CCDSV, feront l'objet d'un versement de 25 € de droit d'entrée à l'Office de Tourisme par visite, conformément à la délibération de la commune de Trévoux en date du 7 mars 2018 qui a fixé ce tarif.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** les tarifs des visites et animations du Pays d'art et d'histoire pour les scolaires ;
- **DE DIRE** que la CCDSV versera 25 € à l'Office de Tourisme par visite d'établissement scolaire hors CCDSV, selon le tarif fixé par la commune de Trévoux (en cas de visite du musée Pierre et Anne de Bourbon) ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2018.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180405-2018C42-CP
Affichage le :

12 AVR. 2018

A Trévoux, le 05/04/2018

**Le Président,
Bernard GRISON**

12 AVR. 2018

